

**FORMULAIRE DE REMISE D'AVIS DES CHAMBRES EMPLOI-FORMATION
(INSTANCE BASSINS EQFE)
SUR L'AGREMENT OU LE RENOUELEMENT D'AGREMENT DE FILIERES
DIGISTART**

Version DFP du 24/10/2023

Références légales :

- Article 15 du décret du 22 juillet 2022 relatif aux formations de base au numérique.
- Article 7 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2023 portant exécution du décret du 22 juillet 2022 relatif aux formations de base au numérique.

CHAMBRE EMPLOI-FORMATION DE :

Namur

Date de remise d'avis :

07/12/23

Dénomination de l'opérateur :

Centre de Formation Professionnelle - Nouveau Saint-Servais

Adresse de l'opérateur

Indiquez l'adresse du siège d'exploitation de l'opérateur qui relève de la compétence de votre Chambre Emploi-Formation. Ce siège peut être différent du siège social de l'opérateur.

Rue :

Rue de Gembloux

Numéro :

5 0 0

Boîte :

Code postal :

5 0 0 2

Localité : NAMUR

Synthèse des avis de la Chambre Emploi-Formation concernant les filières proposées à l'agrément par l'opérateur

N° filière (1)	Intitulé de la filière	Avis rendu (2)
1	Formation de base au numérique	Favorable

(1) Il s'agit du numéro d'ordre de la filière, tel que figurant dans la demande d'agrément.

(2) Favorable – Réserve – Défavorable

A compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

Avis remis sur la filière de formation

L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.

L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard de l'article 7 de l'arrêté, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.

X	Favorable
---	-----------

	Réservé
--	---------

	Défavorable
--	-------------

Motivation :

Ayant déjà reçu un agrément PMTIC, l'asbl Nouveau Saint-Servais (NSS) est un opérateur présentant une expérience pédagogique dans le domaine des formations de base en numérique. Sa demande se situe donc dans la continuité des activités développées par l'asbl.

Bien que d'autres organismes proposent également une offre de formation de base en numérique sur la commune de Namur, l'offre proposée par l'asbl NSS est jugée par les Membres de la Chambre Emploi Formation comme complémentaire aux formations existantes. En effet, cette offre s'adresse à un public spécifique fréquentant les formations de l'asbl NSS.

Pour la plupart, il s'agit d'un public présentant les caractéristique d'un public « CISP », c'est-à-dire doté d'un faible niveau de scolarité et souvent fragilisé socialement. L'asbl accueille aussi de plus en plus un public d'origine étrangère connaissant ainsi des difficultés en langue française.

Dès lors, il convient que l'approche pédagogique de ces publics sur le plan des freins numériques soit pris en charge par un opérateur expérimenté, ce qui est le cas du NSS.

Par ailleurs, cette formation aux outils numériques est intégrée dans le programme de formation du centre d'insertion socioprofessionnelle, autre agrément de l'asbl NSS. Elle prend donc son sens dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle

Pour ces raisons, les Membres de la Chambre Emploi Formation remettent un **avis favorable** concernant cette demande d'agrément.